Règlement propre au cours d'éducation physique

1. Le cours **d'éducation physique** (y compris la **natation**) est un cours OBLIGATOIRE. La présence et la participation des élèves, même exempté(e)s de ces séances d'activités physiques, sont donc exigées.
2. Un(e) élève peut être exempté(e) d'un cours d'éducation physique ou de natation dans différentes situations :
    a. Par un certificat médical précisant les activités que l'élève n'est pas apte à pratiquer.
    b. Par un justificatif écrit (en français) des parents suivi obligatoirement d'un certificat médical.
    c. Pour les filles, un justificatif écrit (au Bic) des parents peut justifier l'exemption de la natation pour cause d'indisposition, et ce, une fois par mois maximum. (A la page … du CRBook : date, indisposée, signature ou par un message sur Smartschool)
3. Un(e) élève exempté(e) du cours d'éducation physique assiste à ce cours.
    a. Il/elle doit demander un travail écrit (ou autre) à réaliser.
    b. Ce n'est pas au professeur à courir après l'élève.
    c. Le travail sera rendu à la fin du cours ou à une date convenue avec le professeur. Ce travail est corrigé par le professeur et la note attribuée à ce travail est prise en compte pour l'établissement de la note du bulletin.
4. L'élève exempté(e) du cours de natation, pour quelque raison que ce soit, se présente toujours d'abord devant son professeur d'éducation physique, avant d'être pris en charge par un(e) éducateur(/trice). Il reste donc à l'école, sous surveillance de l'éducateur(/trice), qui lui donne un travail à effectuer puis à remettre à la fin du cours (70% de présence).
5. Tenue sportive exigée :
    a. un t-shirt de couleur jaune (pas de croc top, ni t-shirt sans manche) ;
    b. un short, un training ou un legging uni foncé ;
    c. des baskets adéquates (une 2e paire, pas celle portée la journée) ;
    d. Pas de chewing-gum, bijoux, montre,….

- 1er oubli : matériel prêté + perte de points (5 points par éléments oubliés)
- 2e oubli : matériel prêté + perte de points (5 points par éléments oubliés) + rattrapage sportif obligatoire
- 3e oubli et plus : matériel prêté + perte de points (5 points par éléments oubliés) + rattrapage sportif obligatoire+ retenue disciplinaire

Je soussigné(e) : _____(tuteur)

Responsable de : _____ (élève)

Déclare avoir pris connaissance du règlement propre au cours d'éducation physique et des intentions pédagogiques se trouvant sur smartschool. Je marque mon accord avec les dispositions qui y sont contenues.

Fait à Schaerbeek, le _____

Signatures : _____(Tuteur) _____(Elève)